

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Corinne BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL, Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS

Excusé : Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 18 Mars 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

### DELIBERATION N° 2024-02-13 – OPERATION DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire rappelle que sa majorité municipale a mis en place des opérations consistant à accompagner les artisans soucieux de rénover leurs biens immobiliers à Meymac, permettant de maintenir des services au plus proche des habitants, ou bien encore de répondre aussi aux touristes de passage, mais également pour contribuer au fait que Meymac est chef-lieu de canton et que cela doit être synonyme d'y trouver toute sorte de services et de commerces de proximité. Ces activités commerciales et artisanales participent au maintien du label des cent plus beaux détours de France, qui valorise notre patrimoine, et par là même, notre développement touristique aux retombées économiques non négligeables.

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle le nombre de dossiers qui ont obtenu une aide directe de la Commune, mais qu'il faut toutefois modifier une phrase dans le règlement de l'opération pour qu'un local ne puisse pas bénéficier plusieurs fois d'aide si les projets se multiplient régulièrement, comme cela a été convenu en commission.

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**  
**MAINTIENT** l'opération « développement du commerce et de l'artisanat »  
**MODIFIE** le règlement lié  
**PRECISE** que la Commission finances aura à traiter des différents dossiers qui parviendront  
**S'ENGAGE** à inscrire les crédits utiles aux BP 2024/2025

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 4 Avril 2024

Le Maire,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-21 1913603-20240405-2024-02-13-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024